

# LES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE EN ÎLE-DE-FRANCE AU 30 SEPTEMBRE 2017

Près de 316 400 foyers résidant en Île-de-France bénéficient, fin septembre 2017, du Revenu de solidarité active (Rsa socle) versé par les Caisses d'allocations familiales (Caf), pour un montant moyen de 489 euros. Une stagnation du nombre de bénéficiaires (- 0,2 %) s'observe encore sur le troisième trimestre 2017 alors que la décroissance en glissement annuel se poursuit (- 1,6 %) entre septembre 2016 et septembre 2017 mais à un rythme moins soutenu qu'entre juin 2016 et juin 2017 (- 2,6 %).

## ■ Une poursuite de la stagnation du nombre de bénéficiaires du Rsa socle

Au titre de septembre 2017, le Revenu de solidarité active (Rsa socle) est versé par les Caf d'Île-de-France à près de 316 400 foyers (cf. tableau 1.), soit 5,0 % de la population francilienne ; 106 perçoivent le Rsa jeunes.

En fonction de leurs ressources, les foyers peuvent cumuler la prime d'activité et le Rsa socle ; en effet près de 46 900 foyers allocataires franciliens sont concernés par ce cumul des deux prestations soit 14,8 % de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa socle.

Le nombre d'allocataires du Rsa accuse une très légère baisse de - 0,2 % (- 513) entre juin et septembre 2017. Au niveau départemental, seuls le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine voient leurs

effectifs d'allocataires du Rsa socle augmenter avec respectivement + 0,5 % et + 0,4%. La Seine-et-Marne enregistre la plus forte baisse sur ce trimestre - 1,0 %. Cette très légère décroissance concerne l'ensemble des foyers, qu'ils bénéficient ou non d'une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Les effectifs du Rsa socle majoré s'élèvent à 31 100 bénéficiaires contre 31 300 le trimestre précédent.

En glissement annuel, la décroissance continue mais de manière encore moins accentuée qu'au trimestre précédent, elle est de - 1,6 % entre septembre 2016 et septembre 2017 contre - 2,6 % entre juin 2016 et juin 2017 (et - 4,0 % entre mars 2016 et mars 2017) (cf. figure 1.). La décroissance est moins élevée qu'au niveau national où elle atteint - 2,1 %, en revanche la baisse du nombre de bénéficiaires du

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa socle, en Île-de-France, par département, au 30 septembre 2017

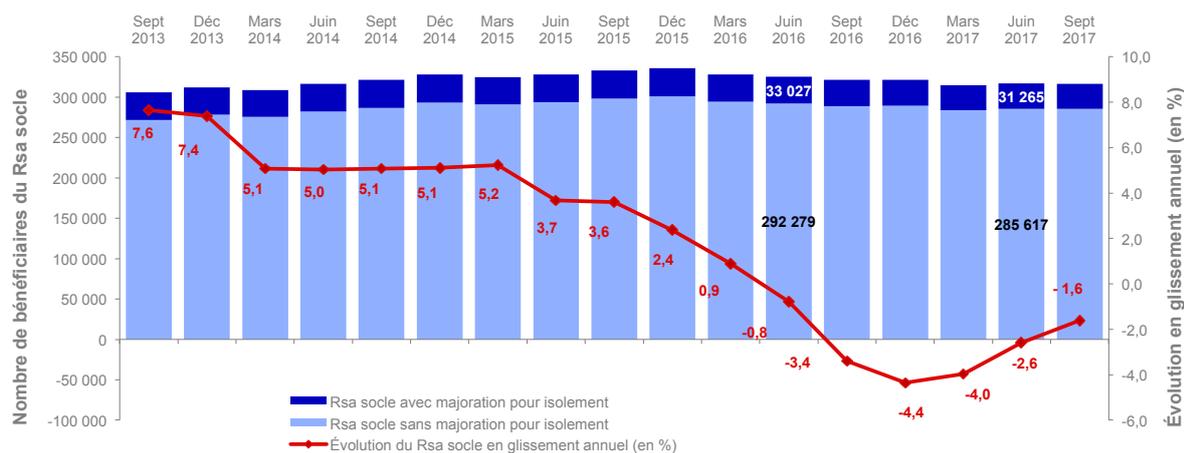
	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Seulement Rsa socle	51 446	25 030	70 498	33 989	23 060	17 516	20 970	26 994	269 503
Rsa socle + Prime d'activité	10 009	4 619	9 942	5 308	4 536	3 574	4 074	4 804	46 866
<b>Total Rsa socle</b>	<b>61 455</b>	<b>29 649</b>	<b>80 440</b>	<b>39 297</b>	<b>27 596</b>	<b>21 090</b>	<b>25 044</b>	<b>31 798</b>	<b>316 369</b>
Dont Rsa majoré	3 407	2 417	8 179	3 669	3 819	2 256	3 451	3 911	31 109
Dont Rsa jeunes	11	11	19	14	21	9	9	12	106
<b>Personnes couvertes par le Rsa</b>	<b>93 485</b>	<b>52 062</b>	<b>165 857</b>	<b>74 850</b>	<b>56 947</b>	<b>40 094</b>	<b>51 200</b>	<b>66 844</b>	<b>601 339</b>
Évolution 30-06-2017/30-09-2017 (en %)*	-0,2	0,4	-0,4	0,5	-1,0	0,1	-0,1	-0,1	-0,2

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2017.

\*Évolution trimestrielle du Rsa.

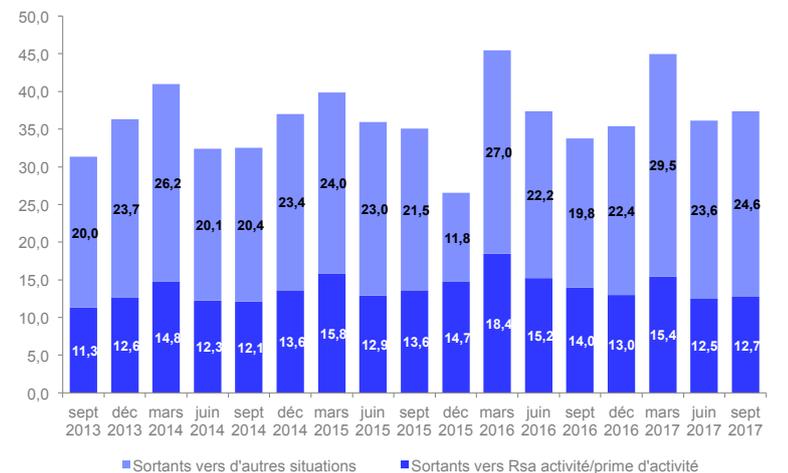
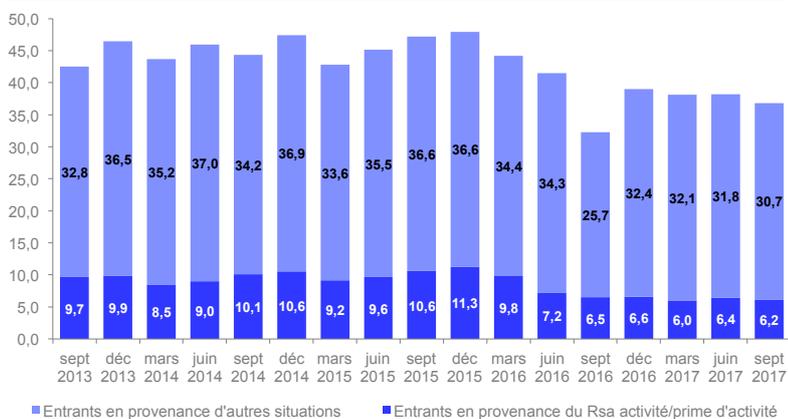
Lecture : Fin septembre 2017, le nombre d'allocataires parisiens du Rsa socle s'établit à 61 455.

Figure 1. Nombre de foyers bénéficiaires du Rsa socle en fin de trimestre et évolution en glissement annuel (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017. (1)  
Lecture : En septembre 2017, le nombre de bénéficiaires du Rsa majoré est de 31 109.

Figure 2. et 3. Nombre d'entrants et de sortants du Rsa socle selon leur droit au Rsa activité seul/prime d'activité en fin de trimestre (en milliers)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017.  
Lecture : En septembre 2017, le nombre de sortants du Rsa socle vers une autre situation s'établit à 24 600 en Île-de-France.

(1) Au 1er septembre 2013, le montant forfaitaire du Rsa a été revalorisé de 2 %. Cette mesure prise dans le cadre du PPLPIS correspond à la première revalorisation exceptionnelle du Rsa de 10 % sur 5 ans. Au 1er avril 2017, ce montant a été revalorisé de +0,3 % (536,78 euros) par rapport à septembre 2016 (535,17 euros).

(2) Cazain, S., « Les foyers bénéficiaires du Rsa 1,80 million à fin septembre 2017 », *Rsa conjoncture*, n°20, décembre 2017.

Rsa socle majoré est plus importante – 4,3 % contre – 3,1 % pour la France entière.

La variation du nombre de bénéficiaires du Rsa socle d'un trimestre à l'autre (cf. figure 2. et 3.) peut se décomposer en fonction du nombre d'ouvertures de droit et du nombre de fins de droit au Rsa (2). Après avoir connu une légère hausse au trimestre précédent, le nombre d'entrants baisse légèrement sur le troisième trimestre de l'année 2017, pour atteindre 36 800 foyers. Parallèlement, le nombre de sortants augmente par rapport au trimestre précédent pour atteindre 37 400 contre 36 100 au 2ème trimestre.

La diminution de – 513 bénéficiaires du Rsa socle peut se déduire du nombre d'ouvertures de droits et de fins de droits entre juin et septembre 2017. Le nombre d'entrants dans le dispositif du Rsa en provenance de la prime d'activité est deux fois moins important que celui des basculants vers la Prime d'activité. Plus de trois foyers bénéficiaires du Rsa sur dix perçoivent la prime d'activité après leur fin de droit (34,1%).

Les masses financières versées par les Caf au titre du Rsa socle s'élèvent à environ 154,6 millions d'euros au 2er trimestre 2017 contre 153,7 millions d'euros au 2er trimestre.

Delphine Guérin  
Ctrad – Caf en Île-de-France